

Le DG en audience à Rennes le 11 octobre : Casse de la DRFIP et mépris assumés

M Bruno PARENT, Directeur Général des Finances Publiques, s'est déplacé dans le département d'Ille-et-Vilaine le 11 octobre pour participer à une réunion sur le thème « *relation de confiance entre les entreprises et l'administration fiscale* ». Il en a profité pour rendre visite aux agents des services CSP et SFACT, qui expérimentent le rapprochement des deux services.

Les organisations syndicales ont été reçues de 12 h à 13 h. Étaient présents:

- M GUILLOUET, M MILLE, Mme LOPEZ, Mme SOUDAIN, M PAUL, M LEJEUNE et M COLIN pour la DRFIP 35 ;
- M ALBIQUE, délégué interrégional,
- la CGT, FO et la CFDT pour les OS.

Chaque OS a fait lecture de ses interrogations. Le DG a apporté les éléments de réponse suivant:

- sur la taxation sans relance des déclarations préremplies non imposables (DPR NI) et la question de l'illégalité de cette pratique :

Le DG a indiqué qu'il allait recevoir à leur demande les OS nationales sur la mise en place du PAS, et qu'à cette occasion, il répondrait à la question de la taxation des DPR NI. La CGT lui a fait remarquer que sa réponse sera postérieure à la date limite de saisie du 9 octobre.

Il a reconnu que cette pratique était en contradiction avec la loi, mais qu'il était soucieux des gens modestes, qu'il fallait être pragmatique, que malgré l'obligation de déposer des déclarations de revenus certains continuaient à ne pas obéir à la loi.

Pour le DG, il faut tenir compte des contextes locaux, il laisse donc l'initiative aux directeurs.

La loi de la République ne doit elle pas s'appliquer à chaque citoyen de la même façon ? Lorsqu'il s'agit des suppressions d'emplois, le DG ne se gêne pas pour rappeler le vote des députés !

Ciblant la fédération des finances CGT, il a souligné que certaines OS avaient mené une campagne contre le PAS avec des *déclarations particulièrement mensongères*, et

a fait le lien direct entre cette opposition et la campagne menée contre la taxation sans relance des DPR-NI en Ille-et-Vilaine.

Nous cherchons toujours le rapport, et lui avons d'ailleurs indiqué que certaines directions, comme le 77, pratiquaient déjà la taxation d'office des défaillants NI les années précédentes, sans aucun lien avec le PAS, mais par *mesure de simplification*.

Il a demandé avec insistance aux OS ce qu'elles préconisaient donc en la matière. La CGT a répondu qu'il fallait informer les usagers de la nécessité de déposer une déclaration de revenus pour la détermination d'un taux PAS et que ni la DRFIP 35, ni la DG n'avait communiqué en ce sens, en dehors de la propagande pour le PAS. Il lui a été par ailleurs signifié que la taxation des DPR NI entraînait du contentieux(double imposition, départ à l'étranger, rattachement, déménagements...). Cette pratique illégale continue d'être dénoncée par les agents et pose notamment le problème du conflit d'éthique.

Sur l'application de sanction éventuelle, le DG ne semble pas y être favorable. C'est d'ailleurs à peu près le seul point positif qui ressort de cette audience.

- sur l'octroi des congés des agents des SDE à l'objectif de résultat visant à résorber les comptes d'imputation provisoire :

Le DG n'est pas du tout choqué par cette position, et s'inscrit pleinement dans cette note:«*on est fonctionnaire , il est normal que l'on fasse peser sur les agents des contraintes supplémentaires en cas de pics de charges*». Pour la CGT, c'est un chantage inédit et une attaque inacceptable contre le droit aux congés !

-sur l'expérimentation CSP-SFACT, et la remise en cause de la séparation ordonnateur comptable :

Il indique que cette expérimentation est «*un exemple parmi tant d'autres que l'on peut s'organiser, c'est économe en moyens*»...

Lors de son passage, il a trouvé les agents «*intéressés* ». Pour le DG, il faudrait même être fiers de participer à de telles expérimentations. Sans blague ?

-sur le projet d'expérimentation "unification du recouvrement forcé pour les impôts, les amendes et les produits locaux" :

Pour le DG «*c'est un projet magnifique, de bon sens, un moyen d'unifier les créances*». Rien que ça ! Sur ce point, le sort des 150 agents de la TCA ne semble pas le préoccuper.

-sur le Parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR) :

Il a défendu cette réforme en arguant que le pouvoir d'achat de l'ensemble des agents de la DGFIP avait augmenté. Pour la CGT, le PPCR est un artifice servant à masquer l'absence de revalorisation du point d'indice gelé (seulement + 1,2 % depuis 2010).

- sur une autonomie des DRFIP et DDFIP:

Le DG a indiqué être dans cette démarche depuis 4 ans. Il faut donner des marges de manœuvres aux directions locales, tout en respectant le cadrage national défini par la DG. Par ailleurs, il précise, *je vais peut être vous choquer, mais donner de l'autonomie aux directions locales valorise le dialogue social local avec les OS*. Quand on voit l'état du dialogue social au plan local, mieux vaut entendre ça que d'être sourd....

- sur l'abandon des missions :

Selon lui, aucune mission n'est abandonnée «*Que l'on fasse les mêmes missions selon des modalités différents ne signifie pas leur abandon... et on ne va pas s'arrêter là...* »

- sur les suppressions d'emplois :

M PARENT accuse les OS d'avoir crié aux loups à tort alors qu'il n'y aura *que 2 130 suppressions* ! La situation n'est donc pas aussi catastrophique.

Et il reste selon lui un champ très important d'automatisation à la DGFIP, autant de gisements de suppressions d'emplois à venir que le DG souhaite exploiter au mieux.

- sur la rémunération au mérite :

M PARENT a indiqué que la question de la rémunération au mérite devait se poser dans le contexte du contrat de performance pluriannuel. Il a rappelé qu'une concertation au

niveau fonction publique est en cours, et que cette question est un des sujets.

Mais concertation n'est pas négociation. En effet, présenter un projet et dire : c'est ça ou rien, c'est le mode de dialogue social du gouvernement, et M Parent ne l'a pas attendu pour l'appliquer à la DGFIP : méthode bulldozer, sans tabous, et avec mépris.

- sur la situation dans les SIP:

La CGT a dénoncé les charges accrues dans les SIP: PAS, accueil, courrier... trop c'est trop, et annoncé qu'une pétition unitaire demandant le rétablissement d'un service du courrier au CFP de Rennes Magenta était en cours de signatures.

La CGT en a profité pour demander quel était l'avenir des SIP selon le DG. Il a répondu qu'il y avait encore beaucoup de travail dans les SIP (merci à lui, on s'en était rendu compte...), tant que la TH existe et que la PAS n'est pas à son *rythme de croisière*, mais il confirme qu'une réflexion nationale est engagée. Voilà qui n'est pas de nature à nous rassurer...

M PARENT a indiqué ne pas être favorable à une pause des réformes, «*une pause, c'est la mort lente de la DGFIP*». A ce titre, il a fait référence à l'expérimentation des agences comptables. «*Tout est mis en place par des gens raisonnables, et les changements se font sans difficultés particulières*». Y compris selon lui les affectations au département.

C'est la méthode Coué : pour le DG, tout va bien, le décalage entre son discours et la réalité des services est SI-DÉ-RANT.

L'après-midi, le DG rencontrait une cinquantaine de patrons locaux pour débattre de la «*relation de confiance entre les entreprises et l'administration fiscale*». Voilà qui illustre bien ses priorités et celles du gouvernement, le sort des agents de la DGFIP n'en fait pas partie.

En conclusion, le DG a confirmé poursuivre aveuglément le cap du démantèlement de notre administration, et il souhaite poursuivre le plus vite possible dans cette voie.

On le voit : aucun service n'est épargné !

Dans cette situation, plus que jamais un syndicat CGT, fort, offensif et déterminé à mener les luttes, est indispensable à la DGFIP, et plus particulièrement à la DRFIP 35 !

Les élections professionnelles de décembre prochain constituent donc un enjeu essentiel pour tous les agents.

Du 29 novembre au 6 décembre : Votez CGT, faites voter CGT !